

Jeux panaméricains d'été de 2027 – Lima, Pérou

Procédure interne de sélection pour Golf Canada

1.0 PRÉAMBULE

Le présent document a pour objet de décrire le processus et les critères qu'utilisera Golf Canada pour sélectionner l'ensemble des athlètes de golf canadiens aux Jeux panaméricains de 2027 qui auront lieu du 23 juillet au 8 août 2027 à Lima, au Pérou. Les compétitions de golf des Jeux panaméricains auront lieu du 5 au 8 août 2027 et le site de compétition sera [à déterminer].

2.0 PARTAGE DES RESPONSABILITÉS

- A. Le sous-comité de sélection de Golf Canada est chargé de la nomination, auprès du Comité olympique canadien (COC), des athlètes de golf qui représenteront le Canada aux Jeux panaméricains de 2027.
- B. La Fédération internationale de golf (IGF) est reconnue par le Comité international olympique (CIO) comme l'organe directeur international du golf. L'IGF et Pan Am Sports (PASO) déterminent le nombre maximal d'athlètes de golf pouvant participer aux Jeux panaméricains. L'IGF établit également des quotas sur la taille maximale des équipes et le nombre maximal d'athlètes par genre, soumis par chaque Comité olympique national. Voir le système de qualification à l'Annexe A. En cas de divergence entre le présent document et le système de qualification, ce dernier prévaudra. En cas de modification des critères de sélection et d'admissibilité par PASO, Golf Canada sera tenu de se conformer à ces modifications et en informera ses membres dans les meilleurs délais.

3.0 PRINCIPES DIRECTEURS

Golf Canada compte faire des Jeux panaméricains une occasion pour les professionnels en développement et les amateurs de haut niveau d'acquérir une expérience de compétition internationale. Le principal objectif de Golf Canada est de remporter des médailles aux Jeux panaméricains de 2027 et de préparer les athlètes aux futurs jeux internationaux.

4.0 ADMISSIBILITÉ ET QUOTAS

Pour être admissible à la nomination par Golf Canada auprès du Comité olympique canadien (COC) en vue de la sélection d'Équipe Canada aux Jeux panaméricains, un ou une athlète doit :

- a. Avoir la citoyenneté canadienne.
- b. Détenir un passeport canadien valide jusqu'au 9 février 2028 inclusivement.
- c. Respecter toutes les exigences d'admissibilité pertinentes de la Fédération internationale de golf et du CIO (ou de PASO).
- d. Signer, soumettre et respecter l'accord de l'athlète du COC ainsi que le formulaire des conditions de participation du Comité d'organisation (ou *formulaire des conditions d'admissibilité pour les Jeux panaméricains*) au plus tard le 14 juin 2027 (au plus tard à la date limite d'inscription fixée par le COC). Si l'athlète est âgé de moins de 19 ans, un parent ou un tuteur doit également signer ces accords.
- e. Respecter les exigences et politiques de vaccination de Golf Canada, du COC, de la Fédération internationale de golf, de Pan Am Sports (PASO) et du pays hôte de l'événement (le cas échéant).
- f. Répondre aux exigences antidopage établies par Sport Intégrité Canada (SIC) :
 - i. Être disponible pour le prélèvement d'échantillons et fournir régulièrement des informations précises et à jour sur ses déplacements, conformément aux instructions de Golf Canada et/ou du SIC, en vertu du Programme canadien antidopage (PCA).
 - ii. Signer et soumettre le Contrat antidopage de l'athlète du Programme canadien de sport sécuritaire fourni par SIC ou Golf Canada.
 - iii. Adresse postale et courriel à jour fournis à SIC ou à Golf Canada pour la base de données du groupe national d'athlètes.

- g. Les athlètes sélectionnés pour compétitionner aux Jeux panaméricains de 2027 devront se conformer aux règles du code vestimentaire de l'équipe de Golf Canada approuvées par le Comité olympique canadien.
- h. Deux (2) places par genre par pays (2 athlètes masculins et 2 athlètes féminines) peuvent être utilisées par le Canada.
- i. Les athlètes nommés auprès du COC doivent être :
 - i. Soit des golfeurs professionnels figurant parmi les 2 000 meilleurs du Classement officiel du golf mondial (OWGR) ou des golfeuses professionnelles figurant parmi les 2 000 meilleures du Classement mondial du golf féminin Rolex (ROLEX).
 - ii. Soit des golfeurs ou golfeuses amateurs figurant au Classement mondial du golf amateur (WAGR) et possédant un index de handicap reconnu n'excédant pas 4.0.

5.0 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SÉLECTION

Athlètes

Athlètes masculins :

1. Tous les golfeurs canadiens figurant parmi les 1 500 meilleurs de l'[OWGR](#) et parmi les 1 200 meilleurs du [WAGR](#) en date du 1^{er} novembre 2026 seront contactés par Golf Canada qui leur demandera de confirmer par écrit, avant le 15 novembre 2026, leur intention de compétitionner s'ils sont identifiés pour être nommés auprès du COC.
2. Les athlètes seront sélectionnés en fonction des classements de golf suivants, en date du 2 juin 2027, tels qu'identifiés ci-dessous par ordre d'importance :
 - 1) Classement officiel du golf mondial (OWGR)
 - 2) Classement mondial du golf amateur (WAGR)
3. Le Comité de sélection de Golf Canada a la possibilité de prendre en considération les résultats compétitifs des huit (8) mois précédant le 1^{er} novembre 2026 s'il le juge nécessaire dans les cas où le classement mondial d'athlètes identifiés se révèle comparable. Les tournois des classements OWGR et WAGR en date du 1^{er} novembre 2026 seront pris en considération dans l'ordre correspondant à la force du tournoi.

Athlètes féminines :

1. Toutes les golfeuses canadiennes figurant parmi les 1 000 meilleures du [ROLEX](#) et parmi les 800 meilleures du [WAGR](#) en date du 1^{er} novembre 2026 seront contactées par Golf Canada qui leur demandera de confirmer par écrit, avant le 15 novembre 2026, leur intention de compétitionner si elles sont identifiées pour être nommées auprès du COC.
2. Les athlètes seront sélectionnées en fonction des classements de golf suivants, en date du 2 juin 2027, tels qu'identifiés ci-dessous par ordre d'importance :
 - 1) Classement mondial du golf féminin Rolex (ROLEX)
 - 2) Classement mondial du golf amateur (WAGR)
3. Le Comité de sélection de Golf Canada a la possibilité de prendre en considération les résultats compétitifs des huit (8) mois précédant le 1^{er} novembre 2026 s'il le juge nécessaire dans les cas où le classement mondial d'athlètes identifiées se révèle comparable. Les tournois des classements ROLEX et WAGR en date du 1^{er} novembre 2026 seront pris en considération dans l'ordre correspondant à la force du tournoi.

Les athlètes seront avisés de leur sélection d'ici le 4 juin 2027 et devront confirmer leur participation par écrit dans les trois (3) jours de réception de leur avis de sélection.

Substituts :

Golf Canada ne nommera pas d'athlètes en particulier comme substituts pour l'équipe de golf des Jeux panaméricains de 2027. Cependant, tous les athlètes qui constituent le bassin d'athlètes de 2027 peuvent être considérés comme des substituts potentiels (selon la même méthode que ci-dessus) s'il s'avère nécessaire de remplacer un ou une athlète de la liste finale.

Blessures :

Une fois sélectionnés, les athlètes qui ne parviennent pas à maintenir leur niveau de compétitivité en raison d'un manque de condition physique, d'une blessure ou d'une maladie peuvent être exclus de l'équipe à tout moment. Les athlètes sont tenus de signaler immédiatement toute blessure, maladie ou modification de leur programme d'entraînement susceptible d'affecter leur capacité à concourir à leur plus haut niveau lors des Jeux panaméricains de 2027. Ce signalement doit être adressé à la directrice de la haute performance de Golf Canada, Emily Phoenix (ephoenix@golfcanada.ca). Une fois la nomination soumise au COC, tout retrait ou remplacement d'athlète est soumis à l'approbation du Comité de sélection des équipes du COC. À compter du 2 juillet 2027, tout remplacement est également soumis à la Politique de remplacement tardif des athlètes.

Sélection du personnel :

La directrice de la haute performance de Golf Canada dispose d'un pouvoir discrétionnaire (avec le soutien du chef de la direction et du directeur en chef du sport) pour sélectionner le personnel d'encadrement, y compris le chef d'équipe et le ou les entraîneurs, sous réserve de l'attribution des accréditations par le COC, en vue des Jeux panaméricains de 2027. Le personnel d'encadrement sera sélectionné selon le principe consistant à déléguer une équipe de spécialistes la mieux à même d'aider les athlètes à monter sur le podium aux Jeux panaméricains. Toutes les sélections sont soumises à l'approbation du COC.

Exigences d'admissibilité des entraîneurs :

- Tous les entraîneurs doivent être entraîneurs professionnels enregistrés ou certifiés par l'Association canadienne des entraîneurs (ACE) au 14 juin 2027.
- Doivent détenir un passeport valide jusqu'au 9 février 2028 inclusivement (normalement, les passeports doivent être valides jusqu'à 6 mois après les Jeux).
- Doivent avoir 18 ans ou plus au moment de leur nomination.
- Doivent signer, soumettre et respecter l'accord du personnel d'encadrement du COC ainsi que le formulaire des conditions de participation du Comité d'organisation (COJO) (ou *formulaire des conditions d'admissibilité pour les Jeux panaméricains*) avant le 14 juin 2027 (au plus tard à la date limite d'inscription fixée par le COC).
- Être membre en règle de Golf Canada.
- Ne faire l'objet d'aucune suspension provisoire ni d'aucune autre mesure intérimaire ou période d'inadmissibilité pour infraction à une règle antidopage, ni d'aucune sanction imposée par Golf Canada, Sport Intégrité Canada, un tribunal ou un tribunal d'appel du Centre de règlement des différends sportifs du Canada (CRDSC) ou toute autre organisation sportive pertinente, qui pourrait empêcher ou restreindre la capacité de l'entraîneur de participer aux Jeux ou de s'y préparer adéquatement.

Pendant la période de compétition sur le site des Jeux panaméricains de 2027, toute autorité décisionnelle finale incombera au chef d'équipe en l'absence de l'entraîneur-chef.

6.0 DATES IMPORTANTES

1^{er} novembre 2026	Liste préliminaire des athlètes identifiés et lettres d'intention envoyées
15 novembre 2026	Date limite pour faire part de son intention de participer à la compétition si un athlète venait à être sélectionné
17 mars 2027	Date limite de soumission des renseignements d'accréditation pour les athlètes, les entraîneurs et le personnel
2 juin 2027	Publication des classements mondiaux
4 juin 2027	Les athlètes sont avisés de leur sélection
11 juin 2027	Date limite des appels
14 juin 2027	Date limite pour répondre aux exigences d'inscription (y compris le formulaire des conditions de participation et l'accord d'athlète du COC)
17 juin 2027	Échéance de sélection des athlètes par le COC
2 juillet 2027	Politique de remplacement tardif des athlètes en vigueur
5 au 8 août 2027	Golf Compétition de golf des Jeux panaméricains de 2027

7.0 MODIFICATIONS ET CIRCONSTANCES IMPRÉVUES

La directrice de la haute performance de Golf Canada se réserve le droit (avec le soutien du chef de la direction et du directeur en chef du sport) de réexaminer et modifier tout critère de sélection ou toute décision liée au processus de sélection au cas où des modifications des règles ou des politiques de la Fédération internationale de golf ou du Comité international olympique auraient une incidence sur les critères de sélection énoncés dans le présent document. Au cas où des critères de sélection seraient modifiés, Golf Canada publiera rapidement une annonce sur son site web pour en décrire les modifications.

8.0 PROCESSUS D'APPEL

La Politique et procédure d'appel peut être consultée sur le site web de Golf Canada, à :
<https://d340o5x54o72bd.cloudfront.net/app/uploads/2023/05/Safe-Sport-Policies-Appeal-Policy-French-1683894711.pdf?x70283>

Le délai pour soumettre un appel est de sept (7) jours à compter de la date limite de réception des avis de sélection aux athlètes; tous les appels doivent être soumis au plus tard le 11 juin 2027.

9.0 CONTACT

Pour toute précision ou question concernant le contenu de la présente procédure, veuillez contacter Emily Phoenix, directrice de la haute performance, à ephoenix@golfcanada.ca.